



USAGES

MÉTALLURGIE DU BÂTIMENT

(UMB)

Pont de fin d'année 2022-2023

PONT DE FIN D'ANNÉE (jours fériés et vacances de fin d'année 2022-2023)

Tableau de fermeture des ateliers et chantiers.

Etant donné qu'une **semaine de vacances** doit obligatoirement être prise en **fin d'année**, le tableau de fermeture des ateliers et chantiers est le suivant :

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8



5 jours ouvrables payés comme vacances
(29, 30 décembre 2022 et 4, 5, 6 janvier 2023)



3 jours fériés payés reportés (report du dimanche 25 décembre 2022, samedi 31 décembre 2022 et dimanche 1^{er} janvier 2023) – Selon article 26 UMB



2 jours à compenser
(27, 28 décembre 2022)

Le travail s'arrêtera le **vendredi 23 décembre 2022 au soir** et reprendra le **lundi 9 janvier 2023 au matin**.

En ce qui concerne les jours à compenser, les travailleurs d'exploitation ont les possibilités de rattrapage suivantes :

de préférence :

- allonger la durée quotidienne du travail ;

ou à défaut :

- le rattraper en travaillant deux samedis matin **(soumis à dérogations d'horaire) ;**
- prendre ce jour à leurs frais **(jour chômé non payé ou compensation sur vacances).**

Rappel : les travailleurs de plus de 60 ans révolus bénéficient d'une sixième semaine de vacances, laquelle doit être obligatoirement prise à la suite du pont de fin d'année (article 25 let c iii UMB), sauf accord.